

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

6.711.41. - PN/md

Berne, le 1er décembre 1964

Note de dossier

Observateur de la République
démocratique allemande auprès de
la Commission économique pour
l'Europe à Genève - Historique
et statut

1954

La République démocratique allemande ayant exprimé le voeu d'être représentée à Genève auprès de la Commission économique pour l'Europe, M. Gunnar Myrdal, secrétaire exécutif de la commission, accède à ce voeu en se fondant sur l'article 10 du mandat de la commission :

"La commission pourra consulter les représentants des diverses autorités alliées de contrôle des territoires occupés ou être consultée par celles-ci en vue d'échanger des renseignements et des avis sur les questions qui intéressent l'économie de ces territoires dans ses rapports avec le reste de l'économie européenne".

18 janvier 1955 M. Gunnar Myrdal soumet à M. Petitpierre le cas de la délégation de l'Allemagne de l'Est. Le chef du Département est d'avis que, pour faciliter le travail de la Commission économique pour l'Europe, nous devons accéder à la demande de M. Myrdal. Le délégué de l'Allemagne de l'Est, M. Zimmering n'aura toutefois pas de statut diplomatique.

20 janvier 1955 Le Département fédéral de justice et police, consulté, ne voit pas d'inconvénient à ce qu'une représentation de la RDA s'installe à Genève.

28 janvier 1955 Le Conseil d'Etat de Genève, consulté également, prend acte du fait qu'un représentant de la RDA s'installera à Genève. Pour des raisons de courtoisie, Genève dispensera le délégué de l'Allemagne orientale du paiement des taxes de séjour.

26 mai 1955 Le canton de Genève accorde à M. Zimmering et au personnel de la délégation de la RDA les avantages fiscaux prévus pour les délégations d'Etat membres accrédités auprès de l'ONU.

14 juillet 1955 Le Département politique remet à la Commission économique pour l'Europe, à l'intention de M. Zimmering, la déclaration suivante :

" Le Département politique fédéral certifie que M. Joseph Zimmering, de nationalité allemande, est représentant permanent de la République démocratique d'Allemagne auprès de la Commission économique pour l'Europe à Genève Berne, le 14 juillet 1955. (signé) Micheli".



- 2 -

19 juillet 1955

M. Zimmering accuse réception de la déclaration précitée en employant un papier à lettres dont l'en-tête est la suivante : "Verbindungsbeamter der Deutschen Demokratischen Republik bei der Wirtschaftskommission der Vereinten Nationen für Europa - Genf".

Nov/décembre 1955

M. Zimmering demande à M. Micheli, chef de la Division des organisations internationales, si nous pourrions lui accorder l'entrée en franchise de sa voiture et de ses meubles. M. Micheli lui communique le 15 décembre que la Direction générale des douanes a donné des instructions à la Direction des douanes de Genève pour que M. Zimmering soit traité de la même manière que les autres délégués auprès de l'ONU.

17 mars 1959

M. Zimmering, lors d'une visite qu'il rend à M. Kohl, secrétaire général du Département, demande s'il ne pourrait pas bénéficier d'une carte de légitimation rouge, comme les chefs des délégations permanentes à Genève. M. Stiner, sous-chef de la Division des organisations internationales, qui assistait à l'entretien, fait remarquer à M. Zimmering que cette question dépend du statut que l'ONU accorde à la délégation de la RDA.

10 octobre 1959

Le successeur de M. Zimmering, M. Walter Beling, qui est l'actuel observateur de la RDA à Genève, s'intitule "Leiter der ständigen Vertretung der DDR bei der ECE".

30 novembre 1964

Les membres du Bureau de l'observateur de la RDA à Genève sont actuellement les suivants :

1. M. Walter Beling, né le 19 mai 1899, observateur;
2. M. Bernhard Neugebauer, né le 29 janvier 1932, adjoint de l'observateur;
3. M. Ernst Rudolf, né le 23 avril 1938, interprète de l'observateur;
4. Mlle Ingeborg Niemser, née le 14 janvier 1929, secrétaire.

L'attestation délivrée à M. Beling par le Département politique est la suivante : "Le Département politique fédéral certifie que M. Walter Beling, de nationalité allemande, est l'observateur permanent de la République démocratique allemande auprès de la Commission économique pour l'Europe. Il est également chargé de contacts avec d'autres organismes internationaux". M. Beling ne possède pas de carte de légitimation rouge accordée par le Département politique aux chefs de délégations à Genève.

Ni M. Beling, ni les membres de son bureau, ne figurent dans la liste des observateurs accrédités auprès de l'Office européen des Nations Unies. M. Beling est donc considéré par l'ONU et par nous-mêmes comme un agent de liaison entre l'Allemagne de l'Est et la Commission économique pour l'Europe. Il ne jouit d'aucun statut officiel auprès de l'ONU. Cette dernière décline les invitations qui lui sont ./.

- 3 -

adressées sur des cartons portant l'en-tête : "Délégation permanente de la République démocratique allemande". Le canton de Genève en fait autant.

M. Beling bénéficie cependant des privilèges suivants :

Visas : La police fédérale des étrangers délivre aux membres de la délégation des visas d'une certaine durée (1 an, 6 mois) autorisant plusieurs entrées durant le temps de validité du visa.

Impôts et taxes de séjour : Le canton de Genève accorde l'exemption d'impôts et de taxes de séjour au chef de la délégation et à ses collaborateurs.

Douanes : La Direction générale des douanes a instruit les douanes de Genève de traiter le chef de la délégation comme les chefs des délégations permanentes.

Automobiles : Le chef de la délégation possède une plaque de voiture de la série des 40.000 et le "CD".

Copie :

- Division des affaires politiques
- Bureau de l'Observateur suisse auprès des Nations Unies
- Ambassade de Suisse, Cologne
- Délégation suisse, Berlin
- Les consulats généraux et consulats de Suisse en République fédérale d'Allemagne